

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 décembre 2021 approuvant des modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Union Nationale des Associations France-Alzheimer et maladies apparentées »

NOR : *INTD2129117A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 décembre 2021, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de l'association reconnue comme établissement d'utilité publique dite « Union Nationale des Associations France-Alzheimer et maladies apparentées » dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège.